

Site internet officiel : www.louzac-saint-andre.fr

LE MOT DU MAIRE

La fin de l'année 2016 va être très politique que ce soit au niveau de la Nation, que ce soit au niveau des échelons locaux.

Nationalement, les grandes manœuvres ont déjà débuté en vue des élections présidentielles qui sont fixées aux 23 avril et 07 mai 2017. A droite comme à gauche, c'est la période des primaires. Le jeu semble très ouvert. Au-delà des surenchères inévitables à ce genre d'exercice, espérons qu'un débat constructif s'engage réellement et permette de voir naître des propositions pour sortir du marasme économique et identitaire que nous traversons.

Une fois le Président de la République élu, il conviendra de lui donner une majorité politique à l'Assemblée Nationale afin de mener les réformes nécessaires. Cela se fera à l'occasion des **élections législatives des 11 et 18 juin suivant.**

Pour être acteur de notre destin et choisir le candidat qui nous semble le mieux à même de relever le challenge qu'on lui confie, il faut voter. **Voter c'est bien entendu se présenter au bureau de vote** de sa commune et donc ne pas s'abstenir. **Mais pour voter il faut être inscrit sur une liste électorale.** Ceux qui ne le sont pas doivent faire les démarches nécessaires en mairie avant le 31 décembre.

Plus localement, c'est la dernière ligne droite pour la mise en place de la nouvelle Communauté d'Agglomération qui se substituera à notre Communauté de Communes à quatorze. Tout doit être opérationnel pour le 1^{er} janvier 2017 tout en sachant que **nous ne saurons que fin octobre si le périmètre de la nouvelle entité comprendra quatre Etablissements Publics de Coopération Intercommunale ou cinq ;** le cas du Rouillacais n'étant pas encore tranché. Malgré toute la bonne volonté des élus et des techniciens, on peut s'attendre à quelques flottements dans les premiers temps de la nouvelle structure.

Mais comme toujours, **vos élus locaux s'adapteront et, malgré la précipitation imposée par l'Etat, mettront tout en œuvre pour transformer l'essai et réussir cette nouvelle aventure territoriale,** qu'elle soit à soixante ou à quatre vingt communes. Et comme la plupart des maires ne sont pas nés de la dernière pluie, il y aura une part de fatalité et d'attentisme : qu'il y ai alternance politique ou pas en juin 2017, la réforme actuelle peut très bien être amendée et même balayée par une autre. Cet emballement du rythme politique est sans aucun doute une des conséquences néfastes du quinquennat. Mais ceci est un autre débat.

Pour l'heure faisons en sorte de réussir cette révolution territoriale tout en ayant en tête la préservation de nos identités et l'indispensable proximité à maintenir.

Lilian JOUSSON

TNT et 4 G

Prochainement, **Orange va procéder à la mise en service 4 G du relais de téléphonie mobile** dont dépend notre secteur afin de permettre de bénéficier de débits supérieurs à celui des réseaux de 3^{ème} génération.

Ce renforcement est susceptible de créer ponctuellement des perturbations de la réception de la TNT.

Si c'est le cas, le téléspectateur concerné devra téléphoner au centre d'appel dédié (☎ 09 70 818 818) afin de déclencher l'intervention d'un antenniste. **Orange prendra à sa charge la résolution des perturbations si elles sont occasionnées par la mise en service de ses sites.**

ASSISTANT SOCIAL

Pas de permanence en mairie en octobre. En cas d'urgence sociale, prendre contact avec la Maison des Solidarités de COGNAC (☎ 05.16.09.51.25)

TRI SÉLECTIF

Prochaine collecte des sacs jaunes **(les mettre la veille au soir après 20 H) :**

- jeudi 06 octobre
- jeudi 20 octobre

La distribution des sacs jaunes par CALITOM a été effectuée le 28 septembre. Si vous n'en avez pas eu, merci de le signaler.

AGENDA

FOOTBALL

Dimanche 02 octobre 15 H 00
A.S.B. reçoit VARS As-2

Dimanche 16 octobre 15 H 00
A.S.B. reçoit VERDILLE Uas-2

JUMELAGE

Vendredi 28 octobre 21 H 00
Loto du Comité de jumelage à la salle des fêtes de SAINT LAURENT DE COGNAC
Réservations : ☎ 05 45 82 84 79 / 06 07 02 08 06

FOOTBALL

Dimanche 30 octobre 15 H 00
A.S.B. reçoit NERCILLAC-RÉPARSAC

PAROISSE

Pas de date arrêtée pour octobre.

CIMETIÈRES

A l'approche de la Toussaint, il paraît utile de rappeler quelques règles :

- ne pas laisser les portails ouverts
- refermer les robinets d'eau
- mettre les déchets dans les bacs prévus à cet effet

Maintenir ces lieux de mémoire est le travail de tous : les particuliers pour ce qui concerne les tombes, les services municipaux pour les parties communes. Et celles-ci seront d'autant plus faciles à entretenir si chacun en prend soin.

FEUX DE PLEIN AIR

L'automne et l'hiver sont souvent propices à des entretiens de parcelles et à la destruction par le feu des végétaux. Mais des règles définies par le Préfet doivent être respectées :

- **demande obligatoire à faire en mairie**
- **autorisation possible que du 1^{er} octobre au 31 décembre (entre 11 H et 15 H 30) et du 1^{er} mars au 31 mai (entre 10 H et 16 H 30)**
- **lieu du brûlage situé à plus de 200 mètres de toute habitation**
- **respect des consignes de sécurité.**

EXPO BOURSE

A l'occasion de l'expo-bourse d'oiseaux exotiques du 18 septembre, **le Club ornithologique Saintongeais a remis un chèque de 600 € à l'Association des Parents d'Elèves.**

RANDONNÉE

A l'occasion de la Randonnée des Merveilles organisée par le Rayon de Saintonge, des vététistes et marcheurs passeront sur la commune (du Ribelot à La Templerie) le dimanche 09 octobre.

CONSEIL MUNICIPAL

• **Finances** → Adoption de quatre décisions modificatives (budget général, SPANC et assainissement) et admission en non valeur de créances éteintes

• **Grand Cognac** → Le Conseil à l'unanimité vote un avenant fixant la quote-part définitive de la Commune pour les travaux de l'église Saint Martin (12 515,39 € sur 270 818,66 €), adopte la modification des statuts et prend acte du rapport d'activités 2015

• **Frelons asiatiques** → Une convention pour une participation financière à leur destruction est prise avec le Conseil départemental

• **Locaux communaux** → Des conventions d'occupation sont signées avec Cécile PARADOT (yoga) et Grand Cognac (activités périscolaires)

• **Travaux** → La réfection de la toiture des commerces et la sécurisation de la VC 201 (panneaux et marquage au sol) vont être réalisées

• **Voirie** → Une enquête publique va être lancée pour l'aliénation partielle d'un chemin rural en vue de son déplacement à Mondevis et d'une portion en impasse de la rue des Echayes en vue d'une cession.

LISTES ÉLECTORALES

Pour s'inscrire sur les listes électorales, se présenter en mairie avec une pièce d'identité et un justificatif de domicile.

ÉCLAIRAGE PUBLIC

L'éclairage public est remis en service depuis le 28 septembre. Les lampadaires sont donc chaque jour allumés de 6 H 30 au lever du soleil et de son coucher à 23 H 30. **En cas de dysfonctionnement (panne, horaire décalé, etc...), prévenir aussitôt soit la mairie (☎ 05 45 82 18 80 / E.mail : mairie.louzacstandre@wanadoo.fr) soit un élu afin que le service de maintenance du Syndicat départemental (SDEG) soit alerté.**

CHAMBRES D'HOTES

Fermée depuis quelques années, la Demeure du Chapitre reprendra prochainement son activité.

COMMERCE

Le salon de coiffure est fermé jusqu'au vendredi 07 octobre inclus.

COMPOST

CALITOM organise sa **vente annuelle de compost en vrac le samedi 15 octobre de 9 H à 12 H et de 14 H à 16 H sur le site de SAINTE SÉVÈRE.** Le prix est de 18,50 € par tonne (si quantité inférieure à une tonne, forfait à payer de 13,50 €). Pour tout renseignement : ☎ 0800 500 429.